

Procès pour "terrorisme" : La défense dénonce la détention illégale des prévenus

RFI, 06 janvier 2012 Au Burundi, le procès de 23 prévenus pour «terrorisme» encore au stade des questions de procédure Nouvelle joute judiciaire dans le procès des 23 personnes poursuivies pour «actes de terrorisme» par le tribunal de grande instance de Cankuzo, à quelque 250 km à l'Est de Bujumbura. Le débat, qui en est toujours au stade des questions de procédure, a porté cette fois sur la détention des détenus, qualifiée d'inhumaine et d'illégale par les avocats, alors que les juges ont tout fait pour aller au fond du dossier. Et ce sont les premiers qui ont obtenu gain de cause. Compte rendu d'audience avec notre correspondant.

Les avocats de la défense ont engagé le bras-de-fer dès les premières minutes de cette audience, en dénonçant la détention illégale de leurs 23 clients, encore incarcérés dans des cachots de police, alors qu'ils devraient être jugés dans une maison d'arrêt. Le juge-président Albert Ndiwimana reconnaît la pertinence de l'argument, mais il invoque le fait que Cankuzo ne dispose pas d'un tel bâtiment. Au bout de deux heures de débats, le juge-président, visiblement excédé, annonce alors que la cour va entrer tout de suite dans le fond de l'affaire. Notre décision est «irrévocable», martelle le président Nduwimana. L'un des avocats de la défense, Maître Onésime Kabayabaya, raconte : «Comme ils ont refusé, nous avons dit que nous ne pouvons pas faire semblant d'assister des gens, lorsque le tribunal n'est pas prêt à nous écouter sur des questions aussi ordinaires que leur transfert dans la maison pénitentiaire». Le juge-président du tribunal de Cankuzo veut malgré tout aller de l'avant ; il demande alors aux 23 prévenus s'ils veulent être entendus ou pas. La majorité refuse, ce qui l'oblige à mettre fin aux débats. Les prévenus regagnent alors leurs cellules en chantant : «Ceux qui disent que ce n'est pas vrai seront punis. Nous, nous avons entendu les paroles de Dieu». Et trois heures plus tard, c'est le coup de théâtre : le tribunal de Cankuzo a décidé de transférer les 23 prévenus vers la prison de la province voisine de Ruyigi, dès ce vendredi matin selon des sources judiciaires.